

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3712

Approbation d'un avenant à la convention DEMOS entre la Ville de Lyon / Orchestre national de Lyon et la Philharmonie de Paris

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3712 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DEMOS ENTRE LA VILLE DE LYON / ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LA PHILHARMONIE DE PARIS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 274 000 spectateurs à la fin de la saison 2016-2017 et plus de 200 ouvertures au public par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Le projet DEMOS (dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet à dimension nationale mis en place sur le territoire métropolitain de Lyon depuis septembre 2017 et porté par l'Auditorium-Orchestre national de Lyon. Il permet à 120 enfants âgés de 6 à 12 ans de s'initier à la pratique orchestrale à partir d'octobre 2017 et pour une durée de 3 ans, en lien avec les musiciens et les équipes de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon.

DEMOS est un projet expérimental d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale, en direction de jeunes habitants des quartiers relevant de la politique de la ville, ne disposant pas des ressources économiques, sociales ou culturelles pour découvrir et pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Ce projet est réalisé en collaboration avec la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris pour une durée de 3 ans. Les modalités de cette collaboration ont été approuvées par délibération n° 2017/3207 du 25 septembre 2017.

Les modalités de ce partenariat évoluent, notamment en matière de propriété du parc instrumental.

Aussi, un avenant est proposé pour modifier l'article lié à la propriété des instruments du parc de l'orchestre Démos Lyon Métropole (article 3.4 de la convention initiale).

Il s'agit de permettre à chaque enfant qui souhaite conserver son instrument de devenir propriétaire de l'instrument, sans réserve de la Cité de la Musique-Philharmonie de Paris.

L'avenant, joint au rapport, précise ces modifications.

Vu la délibération n° 2017/3207 du 25 septembre 2017 ;

Vu ledit avenant ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- L'avenant à la convention de partenariat susvisé, établi entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la Cité de la musique – Philharmonie de Paris est approuvé.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER